



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI 7 MAI 2025 À 19 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 7 mai 2025 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

Mme la conseillère Cynthia Lavoie
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
M. le conseiller Pierre-Yves Baril

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

25-05-101 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

25-05-102 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-05-103

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS D'AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau
Secrétaire-réceptionniste..... (1 au 4)

Julie Stewart
Secrétaire au greffe.....(15 au 17am), (22 au 25), 28am
Secrétaire direction (formation)..... 28pm, 29, 30

Colette Hamelin
Agente aux comptes payables(7 au 11), (15, au 17am), (22 au 25), 30
Préposée à la réception 14

André Marcotte
Opérateur-concierge..... (2 au 4), (7 au 10), (13 au 30)

Cindy Frontczak
Opérateur-concierge5, 12, 15, 16, 22, (25 au 27), 30
Préposée au restaurant, bar et quilles..... 7, 10, 11, 14

René Pichette
Ouvrier hygiène du milieu (formation).....(1^{er} au 30)

Monique Diotte
Préposée au restaurant, bar et quilles.....saisonnière jusqu'au 14

Carole Corriveau
Préposée au restaurant, bar et quilles.....3, 4, (9 au 13)

Claire Corbeil
Préposée au restaurant, bar et quilles.....3, 5, 6, (10 au 13)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

25-05-104

EMBAUCHE DE MME KAMIKA NOËL À TITRE DE COL BLANC SALARIÉE À L'ESSAI SUR APPEL

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures pour combler les remplacements des cols blancs dans les différents Services, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Kamika Noël a déposé sa candidature, qu'elle possède l'expérience et les qualifications requises et qu'elle a réussi les examens d'embauche ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Kamika Noël à titre de col blanc salariée à l'essai sur appel à compter du 6 mai 2025 en lui accordant l'échelon 1 pour l'ensemble des fonctions de cols blancs, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

25-05-105 APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS D'AVRIL 2025 TOTALISANT 695 502,45 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'avril 2025 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22055 à 22061 inclusivement

Pour la somme de : 6 094,04 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 507519 à 507668 inclusivement

Pour la somme de : 366 133,33 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 507531 et 507654

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 8274 à 8323 inclusivement

Pour la somme de : 195 397,15 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 13 à 16 inclusivement

Pour la somme de : 127 877,93 \$

Grand total : 695 502,45 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois d'avril 2025 totalisant 695 502,45 \$.

25-05-106 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS D'AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 30 avril 2025.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

25-05-107

AUTORISATION DE PAIEMENT À ARÉO-FEU LTÉE POUR L'ACHAT D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELS AUTONOMES (APRIA) - 29 004 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE pour les besoins du Service sécurité incendie, il est nécessaire de faire l'achat de nouveaux appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est autorisée au budget d'immobilisations 2025 ;

CONSIDÉRANT la soumission S-00344119 d'Aréo-Feu d'une somme de 29 004 \$ avant taxes pour l'achat de ces équipements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 29 004 \$ avant taxes à Aréo-Feu ltée pour l'achat d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA).

25-05-108

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité mis en place par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2024-2026 et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme comporte un volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) visant la réalisation de travaux d'amélioration qui permettront d'atteindre des objectifs tels que l'amélioration de la sécurité routière ou la fonctionnalité de la route, pour lequel un sous-volet avec une enveloppe répartie par circonscription électorale provinciale est prévu (PPA-CE) ;

CONSIDÉRANT le projet de construction et d'amélioration de chaussée sur le chemin du Moulin dont les coûts des travaux sont estimé à 45 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Projets particuliers d'amélioration au ministère des Transports et de la Mobilité durable et de confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer tous les documents en lien avec la présente résolution et à agir à titre de représentant de la Ville auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de ce dossier.

25-05-109 OCTROI DU CONTRAT POUR LA REMISE À NEUF DE LA STATION DE POMPAGE DU CAMPING MUNICIPAL À NORD-FLO INC. - 9 891,90 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réparation à la station de pompage du camping municipal pour remettre à neuf les équipements ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Nord-Flo inc. nous a fourni la soumission 29519 pour le contrat de remise à neuf de la station de pompage du camping municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la remise à neuf de la station de pompage du camping municipal à Nord-Flo inc. pour la somme de 9 891,90 \$ avant taxes.

25-05-110 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 332-1 INTITULÉ « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 332 – IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET TAXES DE SERVICES ET TARIFICATION 2025 »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Violaine Audet donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 332-1 intitulé « Amendement au règlement 332 – Imposition de la taxe foncière et taxes de services et tarification 2025 ».

25-05-111 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 334 INTITULÉ « RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 284 ET DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME N° 281 DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Marc Blain donne avis de motion que le premier projet de règlement n° 334 intitulé « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage n° 284 et du Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme n° 281 de la Ville de Lebel-sur-Quévillon » sera déposé lors d'une prochaine séance.



No de résolution

25-05-112

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**OCTROI DU CONTRAT DE TRAVAUX DE LIGNAGE ET DE MARQUAGE DES RUES ET DES
STATIONNEMENTS 2025 À LIGNES ESCALI PRO - 31 138 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au marquage ainsi qu'aux travaux de lignages des rues et stationnements de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à notre demande de prix, soit Escali-Pro de Montmagny, Alain Deschênes Construction inc. (Signalisation Inter-Lignes) de Chicoutimi et Lignes-Fit inc. de Mirabel ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2025 et que le directeur du Service des travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de lignage et de marquage des rues et stationnements pour l'année 2025 à Lignes Escali-Pro pour la somme de 31 138 \$ avant taxes.

25-05-113

**OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2025-02 - TRAVAUX DE
RÉFECTION, BORDURES ET TROTTOIRS 2025 À JEAN LECLERC EXCAVATION INC. -
111 525 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation LSQ-2025-02 pour les travaux de réfection de bordures et de trottoirs situés le long de la rue Principale Nord publié le 15 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 6 mai 2025, deux soumissionnaires ont répondu à notre demande soit :

Construction UBIC inc.

158, rue George-Dumont
Val-d'Or (Québec) J9P 0B7

Prix soumis avant taxes 161 800 \$

Jean Leclerc Excavation inc.

435, rue Fichet
Québec (Québec) G1C 6Y2

Prix soumis avant taxes 111 525 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres LSQ-2025-02 pour les travaux de réfection de bordures et de trottoirs situés le long de la rue Principale Nord au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jean Leclerc Excavation inc., pour la somme 111 525 \$ avant taxes.



No de résolution

25-05-114

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU NOUVEAU BAIL DE LA PLAGE MUNICIPALE AUPRÈS
DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)**

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'émission de la gestion des droits d'occupation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) nous a transmis un avis de non-renouvellement du bail de la plage municipale n° 8788-120, avisant que celui-ci prendra fin le 30 septembre 2025, conformément à l'article 21 du *Règlement sur le domaine hydrique de l'État*, qui prévoit une durée maximale de 25 ans pour ce type de bail ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a produit une demande d'octroi de droit auprès du MELCCFP suite à cet avis de non-renouvellement du bail de la plage municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale ou en cas d'incapacité d'agir, son représentant légal, de signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution ;

DE CONFIRMER auprès du MELCCFP que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

25-05-115

**AUTORISATION DE PAIEMENT À MNP FINANCEMENT D'ENTREPRISES POUR LES
SERVICES PROFESSIONNELS FOURNIS DANS LE CADRE DU MANDAT DE PROJECTIONS
FINANCIÈRES POUR LE PROJET DE CLINIQUE MULTISERVICES EN SANTÉ DU
49° PARALLÈLE - 7 243,42 \$ TAXES ET FRAIS ADMINISTRATIFS INCLUS**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-12-369, la Ville a octroyé une aide financière à la Clinique multiservices en santé du 49° parallèle pour la réalisation d'un plan d'affaires ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé à MNP Financement d'entreprises et que ceux-ci ont fournis la facture 12133380 pour ce contrat pour la somme de 7 243,42 \$ taxes et frais administratifs inclus ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de verser directement la somme de l'aide financière à MNP Financement d'entreprises pour le paiement de cette facture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 7 243,42 \$ taxes et frais administratifs inclus à MNP Financement d'entreprises pour les services professionnels fournis dans le cadre du mandat de Projections financières pour le projet de Clinique multiservices en santé du 49° parallèle.



N° de résolution

25-05-116

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**AUTORISATION DE SIGNATURE EN CAS D'ABSENCE DE LA DIRECTRICE DU SERVICE
LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service des loisirs est habituellement responsable de la signature des contrats, des demandes de subvention et des documents nécessaires au bon fonctionnement du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE des situations peuvent survenir où la directrice est absente et qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des opérations du service ;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement loisir possède les compétences et la connaissance des dossiers nécessaires pour assumer temporairement cette responsabilité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mme Stacy-Ann Oliver, agente de développement loisir à signer, en l'absence de la directrice du Service loisirs et vie communautaire, les contrats, les demandes de subvention ainsi que tout autre document requis pour assurer le bon fonctionnement du service des loisirs ;

QUE cette autorisation soit valide uniquement durant les périodes d'absence de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire

25-05-117

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. PIERRE-YVES BARIL, CONSEILLER AU SIÈGE
NO 3**

CONFORMÉMENT à l'article 316 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM), la greffière dépose à l'attention du conseil, la lettre de démission de M. Pierre-Yves Baril, conseiller au siège no 3 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de M. Pierre-Yves Baril à titre de conseiller au siège n° 3, effective à compter du 3 mai 2025.

**INSCRIPTION
AVIS DE VACANCES AU SIÈGE N° 3**

CONFORMÉMENT aux articles 333, 335 et 337 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)*, la greffière avise le conseil qu'il y a vacance au siège n° 3 ;

CONSIDÉRANT QUE la vacance du poste de conseiller est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le conseil n'a pas à décréter le comblement par une élection partielle.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-05-118

APPUI AU PROJET VÄHUMANIA PORTÉ PAR TOURISME BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon suit avec intérêt, depuis plus d'un an, le développement du projet VăHumania, une initiative structurante pour la région de la Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris part aux démarches de mobilisation du milieu et a participé aux ateliers tests menés à l'été 2024 et à l'hiver 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE VăHumania constitue un projet d'envergure mettant en valeur l'histoire, la culture nordique, les arts et le patrimoine naturel de la région, tout en favorisant l'attractivité de la Baie-James tant pour les citoyens que pour les visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE le projet agit comme catalyseur du développement touristique local, en favorisant la collaboration entre les acteurs du territoire, la mutualisation des ressources et le partage d'expertises ;

CONSIDÉRANT QUE le projet VăHumania s'inscrit dans une démarche guidée par le Système de mesure de l'excellence de la destination (SMED), mis en œuvre par Tourisme Baie-James en partenariat avec le Centre mondial d'excellence des destinations (CED), et visant un tourisme durable, inclusif et régénératif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon réitère son appui au projet VăHumania porté par Tourisme Baie-James ;

QUE la Ville exprime sa volonté de soutenir cette initiative, dans la mesure de ses moyens, lors de sa phase d'implantation ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Tourisme Baie-James.

25-05-119

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie », que celle-ci est célébrée dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE PROCLAMER le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.



No de résolution

25-05-120

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE « LES LYNX DU 49° PARALLÈLE » POUR AVOIR REMPORTÉ
LA FINALE DES CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX DANS LA CATÉGORIE M13 B**

CONSIDÉRANT que l'équipe de hockey mineur « Les Lynx du 49° Parallèle » M13 B a remporté la finale des Championnats interrégionaux qui se sont déroulés à Mont-Tremblant du 11 au 13 avril ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les défis logistiques et géographiques d'une équipe composée de joueurs des villes de Lebel-sur-Quévillon et Matagami ceux-ci ont su démontrer un esprit d'équipe remarquable ;

CONSIDÉRANT la détermination des joueurs et le travail des entraîneurs et parents qui ont contribué à cette réussite exceptionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'association de hockey mineur du Nord-du-Québec participait pour la première fois aux interrégionaux du Québec, représentant un moment historique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations à tous les joueurs de l'équipe « Les Lynx du 49° Parallèle » pour leur succès lors de la finale des Championnats interrégionaux 2025, ainsi qu'aux entraîneurs et bénévoles pour leur implication et leur dévouement

25-05-121

**FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE
LEBEL-SUR-QUÉVILLON POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE ET GALA ANNUEL
2025**

CONSIDÉRANT QUE s'est tenu le 12 avril dernier le spectacle de patinage artistique annuel ainsi que le souper Gala organisés par le Club de patinage artistique de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes sont venues encourager les jeunes patineurs et patineuses lors du spectacle ainsi que prirent part au souper Gala ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cet événement a requis le travail et l'implication de nombreux membres et bénévoles pour faire de celui-ci un franc succès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'EXPRIMER ses plus vifs et sincères remerciements au comité organisateur du Club de patinage artistique de Lebel-sur-Quévillon ainsi qu'aux bénévoles qui ont contribué à la réussite du spectacle annuel de patinage artistique ainsi que du souper Gala 2025 et de féliciter les jeunes patineurs et patineuses pour leurs excellentes performances.



25-05-122

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

FÉLICITATIONS À LA BRIGADE DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ORGANISATION DE LA 2^e ÉDITION DU SOUPER-BÉNÉFICE « BIÈRES ET SAUCISSES »

CONSIDÉRANT QUE la Brigade des pompiers volontaires de la Ville de Lebel-sur-Quévillon a organisé, en collaboration avec la Microbrasserie Maître Renard, la 2^e édition du souper-bénéfice « Bières et saucisses » le 26 avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a connu un franc succès et a permis de rassembler plus de 150 convives dans un esprit de solidarité et de camaraderie ;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés lors de cette activité serviront notamment à l'achat d'équipements pour le traîneau de sauvetage tel que planche dorsale, matelas immobilisateur, civière et trousse d'urgence qui serviront aux opérations du Service sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement, le dévouement et le professionnalisme des pompiers volontaires ont été essentiels à la réussite de cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE FÉLICITER l'ensemble des membres de la Brigade des pompiers volontaires ainsi que les bénévoles pour l'organisation de la 2^e édition du souper-bénéfice « Bières et saucisses » et les remercie chaleureusement pour leur implication dans la communauté.

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois d'avril 2025.

INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de avril 2025.

INSCRIPTION DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DES SÉANCES DU 29 OCTOBRE 2024 ET DU 13 JANVIER 2025

Les membres du conseil prennent connaissance des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 29 octobre 2024 et du 13 janvier 2025.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 17 citoyens présents dans la salle et 2 en vidéoconférence et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Dépôt d'une lettre : Demande adressée au maire afin qu'il intervienne auprès des instances gouvernementales et de la MRC pour appuyer la conversion des abris sommaires en baux de villégiature. Plusieurs citoyens réclament une intervention dans ce dossier.
- Suivi du projet de réservoir d'eau potable.
- Situation concernant Produits forestiers Résolu.
- Problématique de circulation sur la rue des Ormes, la rue des Saules et la place J.E. Rivest.
- Demande de précisions concernant le projet VăHumania.
- Renouvellement ou conditions du bail de la plage municipale.

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

25-05-123

RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 8.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 25-05-101 à 25-05-123 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 8^e jour du mois de mai 2025.

Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière